

ton comme une lueur d'espoir et appuie la participation du Canada à une force de mise en oeuvre.

Le Canada est depuis longtemps un participant actif sur la scène mondiale. Au printemps 1945, le Canada et 49 autres pays se sont réunis pour rédiger et adopter la Charte des Nations Unies, un organisme international créé en vue de prévenir les conflits militaires.

Depuis cette date, le Canada joue un rôle important et influent dans la bonne marche des Nations Unies.

• (1825)

Après tout, c'est notre très honorable Lester B. Pearson qui a présenté au monde la notion de maintien de la paix, en réponse à la crise de Suez de 1956. Ses efforts lui ont valu le prix Nobel de la paix.

Le Canada a pris part à presque toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1956 et à beaucoup d'autres missions en dehors de cette organisation. Depuis le 1^{er} novembre, plus de 1 600 soldats participent à 13 missions, de sorte que le Canada se situe au sixième rang pour l'envoi de troupes.

Ma question est simple: pourquoi le Parti réformiste tente-t-il de briser cette tradition canadienne très importante qui consiste à venir en aide à un pays au cours d'une crise majeure?

M. Chatters: Madame la Présidente, ni aucun de mes collègues ni moi ne remettons en question l'histoire passée des Forces canadiennes. Nous nous sommes maintes fois distingués au combat et nous serions prêts à le faire de nouveau.

Les membres des forces armées sont là parce qu'ils acceptent d'accomplir ces missions. Par ailleurs, ils ne peuvent pas y arriver si le gouvernement ne leur en donne pas les moyens.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement libéral a traité les Forces canadiennes de façon vraiment scandaleuse. Ne commencez pas à laisser entendre que nous tenons nos forces armées en moins grande estime que vous ou que nous en sommes moins fiers.

Il est temps de joindre l'acte à la parole, d'accroître les fonds et de fournir le matériel. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Malheureusement, je dois rappeler encore une fois au député de bien vouloir formuler ses observations par l'entremise de la présidence. Il reste à peine un moment pour que le député de Scarborough-Centre fasse un bref commentaire.

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Madame la Présidente, la véritable démocratie, c'est de pouvoir débattre de cette importante question à la Chambre.

J'ai fait allusion précédemment à la volte-face. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais il y a un recours au Règlement.

Initiatives ministérielles

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, comme il ne reste plus beaucoup de temps, je voudrais demander au député de solliciter le consentement unanime de la Chambre pour prolonger. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais je croyais que vous posiez une question au secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Madame la Présidente, je suis heureux de répondre à la question du député. Il y a eu des consultations. J'en ai discuté avec le ministre de la Défense nationale. Nous serons très heureux de prolonger le débat après la tenue du vote prévu pour 18 h 30 ce soir.

Nous serions disposés à prolonger le débat de deux heures, jusqu'à 21 heures, pourvu que, pendant la période de prolongation, il n'y ait ni motion dilatoire ni demande de quorum et qu'on ne mette aucune autre question en délibération ni aucune autre motion aux voix sauf la question faisant l'objet du débat.

Nous serions très heureux de prolonger ainsi le débat de deux heures si cela convient au député. Je crois comprendre que beaucoup d'autres députés veulent participer au débat.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il consentement unanime pour prolonger le débat jusqu'à 21 heures, aux conditions énoncées par le secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je rends la parole pour le reste du temps au député de Scarborough-Centre.

M. Cannis: Madame la Présidente, il est merveilleux de pouvoir débattre de cette question très importante; c'est la démocratie à son meilleur.

Je parlais de volte-face. Le parti qui fait volte-face, le Parti réformiste, affirme que nos troupes ne sont pas bien équipées et ne sont pas préparées. J'ignore d'où lui vient cette impression. Il pense que nous allons envoyer nos troupes là-bas, mal équipées et mal préparées. C'est une fausse impression. Si le Parti réformiste pense que des dépenses s'imposent, accorde-t-il son appui au ministre pour en faire? Une fois l'argent dépensé, le Parti réformiste viendra sans doute reprocher au ministre d'avoir fait des dépenses au lieu de les réduire. Quelle est donc sa position?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 18 h 30, conformément à l'article 45 du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-110, Loi concernant les modifications constitutionnelles.

* * *

LA LOI CONCERNANT LES MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} décembre, de la motion: Que le projet de loi C-110, Loi concernant les modifications constitutionnelles, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.